



## MEDAILLE DU TRAVAIL

Médaille du travail	Prime (CCN)	Prime HDF *
Médaille d'argent pour 20 ans de service	Un/ 24 <sup>ème</sup> de salaire brut annuel	Un mois de salaire brut
Médaille de vermeil pour 30 ans de service	Un/ 16 <sup>ème</sup> de salaire brut annuel	Un mois de salaire brut
Médaille d'or pour 35 ans de service	Un /12 <sup>ème</sup> de salaire brut annuel	Idem que CCN
Grande Médaille d'or pour 40 ans de service	Un/8 <sup>ème</sup> de salaire brut annuel	Idem que CCN

\*la prime est proratisé en fonction du nombre d'année à Pole Emploi, à l'ASSEDIC, à l'ANPE ou à l'AFPA, **Le service RH calculera le plus avantageux pour l'agent entre la prime CCN et la prime HDF.**

**Formulaire (Cerfa 11796\*01) disponible sur :**

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_11796.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11796.do)

Le dossier est à déposer auprès de la préfecture de département ou à la mairie avant le :

**15 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier**

Pour plus d'information, contacter : [syndicat.snap-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snap-hdf@pole-emploi.fr)

*Le SNAP demande que les Agents Publics aient aussi les primes pour la médaille du travail !*